

Interpellation relative aux installations de couplage chaleur-force, quelle politique le Conseil d'Etat entend-il mener ?

Il va être difficile voire impossible de se passer de gaz pour la transition énergétique vu la difficulté d'avancer rapidement avec la production d'énergies renouvelables.

Dès lors qu'il faut accepter le gaz naturel, autant que celui-ci soit utilisé de la manière la plus efficace possible. Cela est possible avec les petites installations de couplage chaleur force (CCF). En effet, ces installations produisent de l'électricité et de la chaleur. De plus l'hiver, moment où on a le plus besoin de chaleur, on a aussi le plus besoin d'électricité et notre production nationale d'électricité diminue. Dès lors, on peut utiliser de manière efficace le gaz naturel.

Le Conseil fédéral a produit un document très intéressant intitulé « Fondement pour une stratégie CCF » qui explique très bien la problématique de ces centrales : « Les installations CCF font partie des centrales thermiques. Les centrales thermiques sont des installations alimentées par des agents énergétiques fossiles ou biogènes et produisant de l'électricité. Dans le présent rapport, les installations transformant au moins 5% de l'énergie utilisée en électricité et affichant un rendement total (chaleur et électricité) d'au moins 60% sont désignées comme installations CCF.

Selon l'Association des entreprises électriques suisses, « par rapport à une production entièrement séparée de chaleur et d'électricité à partir de combustibles fossiles, les installations CCF atteignent un rendement total plus élevé et rejettent moins de CO₂. Cela suppose cependant que les deux produits de l'installation, c'est-à-dire la chaleur et l'électricité, soient entièrement utilisés. Alors que l'électricité est injectée dans le réseau de distribution général, la chaleur doit, elle, pouvoir être utilisée localement. A la différence des centrales thermiques produisant uniquement de l'électricité, les installations CCF visent donc d'abord à satisfaire les besoins en chaleur. »

Selon les critiques, les installations de cogénération ne seraient pas « renouvelables ». L'exemple suivant montre ce dont le principe de couplage chaleur-force est vraiment capable: une centrale CCF fournit 60% de chaleur et 30% d'électricité. Si cette électricité est utilisée dans un chauffage à pompe thermique avec sonde terrestre, chaque kilowattheure est triplé. Par conséquent, le mix-CCF et pompe à chaleur fournit, au total, bien plus que 100% d'énergie de chauffage.

Une pompe à chaleur propulsée avec le courant électrique d'une CCF émet environ 200 grammes de CO₂ par kilowattheure d'énergie motrice. Pour les centrales mixtes à gaz, ce sont 350 grammes de CO₂ ; pour le mix de courant européen qui regroupe tous les modes de production de courant, l'émission est de 400 grammes ; quant au courant issu du charbon, la valeur de CO₂ est comprise entre 800 et 1200 grammes.

On recense environ un million de chaudières au gaz et au mazout dans les chaufferies suisses. Chaque année, près de 50 000 installations sont remplacées. **Si une part croissante de ces systèmes de chauffage était complétée ou remplacée par des centrales CCF, celles-ci seraient en mesure d'assurer trois quarts de la puissance de toutes les centrales nucléaires suisses réunies (3363 MW) en l'espace de vingt ans.** De plus, l'investissement nécessaire s'élèverait moins de 6 milliards de francs suisses, répartis sur les deux prochaines décennies.

Actuellement, du fait d'un prix du gaz naturel élevé et d'un prix de l'électricité bas, ces installations n'ont aucune chance commerciale. Pourtant, du point de vue de l'efficacité énergétique, elles sont préférables à une grosse centrale à gaz comme Chavalon dont il n'est pas prévu de récupérer la chaleur.

Dans l'hypothèse où les installations CCF devraient jouer un rôle important dans l'approvisionnement énergétique, il convient de créer des conditions-cadres favorables afin de dépasser les obstacles qui se présentent aujourd'hui sur les plans technique et économique. Le développement du CCF nécessite des mesures d'encouragement particulières et bien ciblées.

Dès lors, je me permets d'interpeller le Conseil d'Etat sur les questions suivantes:

- 1) Le Conseil d'Etat estime-t-il les installations CCF comme une bonne solution pour la transition énergétique ?
- 2) Que compte faire le Conseil d'Etat pour promouvoir leur développement dans des cas idoines et sans que cela concurrence les énergies renouvelables ?

Vevey, le 1^{er} juillet 2014

Jérôme Christen



Pas de développement souhaité

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Aellen Catherine	Chapalay Albert	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chappuis Laurent	Ehrwein Nihan Céline
Apothéoz Stéphanie	Cherbuin Amélie	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crotiaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 21 janvier 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Oran Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Payot François	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Tosato Oscar
Matter Claude	Randin Philippe	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meldem Martine	Renaud Michel	Uffer Filip
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Venezelos Vassilis
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Richard Claire	Volet Pierre
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Ruiz Rebecca	Züger Eric